



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/392/Add.2
4 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-deuxième session
Point 99 de l'ordre du jour

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	2
Mongolie	2
Zambie	3

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

MONGOLIE

[Original : russe]

[17 juin 1987]

1. La République populaire mongole attache une grande importance à la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, que l'Assemblée générale a adoptée en 1975. L'application de cette déclaration favoriserait indéniablement le renforcement de la paix et de la sécurité des peuples et leur développement économique et social ainsi que la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme. Pourtant, les objectifs énoncés dans la Déclaration sont encore loin d'être atteints.

2. Le principal obstacle au développement des peuples est la course aux armements, surtout aux armements nucléaires. Des ressources matérielles et humaines considérables et toutes les possibilités qu'offrent la science et la technique sont utilisées pour créer de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive, capables d'anéantir toute la civilisation. La science et la technique sont également mises au service du programme de "guerre des étoiles". Or, les centaines de milliards de dollars qu'engloutit tous les ans la course aux armements pourraient être utilisés pour résoudre des problèmes mondiaux : lutter contre la faim et la maladie, éliminer l'analphabétisme et le chômage, loger les sans-abri, etc. En effet, aujourd'hui dans le monde, une personne sur cinq ne sait pas lire, une sur trois n'a pas accès à des soins médicaux, une sur six ne mange pas à sa faim et il y a plus de cent millions de sans-abri.

Cette situation est inacceptable au siècle du progrès scientifique et technique. Il est de l'intérêt de l'humanité que la science et la technique soient utilisées exclusivement au service de l'édification et du développement de la société et de la solution des graves problèmes socio-économiques.

Etant l'un des auteurs de la résolution 41/115, la République populaire mongole appuie sans réserve l'appel qui y est adressé aux Etats Membres pour qu'ils appliquent les dispositions et les principes de la Déclaration afin de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales et qu'ils ne négligent aucun effort en vue de mettre les réalisations de la science et de la technique au service du progrès pacifique des peuples dans les domaines social, économique et culturel.

3. La République populaire mongole considère que la science et la technique peuvent et doivent avoir pour but de protéger le droit essentiel de l'homme, le droit à la vie. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle majeur dans ce contexte. Dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, les conventions pertinentes et les résolutions de l'Assemblée générale, le respect du droit à la vie est la base du respect des droits de l'homme. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme ont, lors de leurs récentes sessions, accordé une attention particulière

à la question de la garantie du droit de chaque homme à la vie. La Mongolie, qui est l'un des auteurs de la résolution 41/113, partage pleinement la position qui y est énoncée sur la nécessité, pour la communauté internationale, de faire tout son possible pour consolider la paix, éliminer la menace de guerre, en particulier de guerre nucléaire, mettre un terme à la course aux armements, parvenir à un désarmement général et complet et empêcher les violations des principes de la Charte des Nations Unies concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, par là même de contribuer à garantir le droit à la vie.

4. La tâche la plus importante aujourd'hui est d'éviter à la civilisation humaine la catastrophe nucléaire et de créer un monde sûr. Les pays de la société socialiste prennent des mesures propres à renforcer la paix et la sécurité sur terre. Concrètement, ceci se traduit par des initiatives visant à assainir le climat international et à mettre un terme à la course aux armements. A la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le Groupe des Etats socialistes a lancé une nouvelle initiative concernant la mise en place d'un système général de sécurité internationale, réaffirmant ainsi une fois encore leur volonté d'écarter le danger d'une guerre nucléaire et de consolider la paix et la sécurité universelles.

5. La République populaire mongole préconise résolument le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'élimination de la menace nucléaire et la cessation de la course aux armements. Avec les autres pays de la communauté socialiste, la Mongolie a avancé diverses propositions visant à faire cesser la course aux armements, à empêcher la militarisation de l'espace et à préserver la paix et la sécurité. C'est à l'initiative de la Mongolie que l'Assemblée générale a adopté, à sa trente-neuvième session, la Déclaration sur le droit des peuples à la paix. Aux termes de cette déclaration, les peuples de la terre ont un droit sacré à la paix et préserver le droit des peuples à la paix et promouvoir la réalisation de ce droit constituent une obligation fondamentale pour chaque Etat. Ce droit est garanti par le renforcement de la confiance et de la compréhension mutuelle entre les Etats, par le développement d'une coopération active entre eux et par l'adoption de mesures de désarmement général et complet.

6. En Mongolie, la science et la technique contribuent de plus en plus à l'accroissement de l'efficacité de la production et à la solution des problèmes sociaux pressants. Les réalisations de la science et de la technique sont mises au service du développement de l'économie nationale et de l'accroissement du bien-être matériel et culturel du peuple.

ZAMBIE

[Original : anglais]
[3 septembre 1987]

La République de Zambie a ratifié presque toutes les conventions sur les droits de l'homme et de ce fait il n'y a guère de risque que les droits de l'homme aient à souffrir des progrès de la science et de la technique en Zambie.